

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 3^e jour de juin 2013, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ère) suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Serge Boutin.**

Absents : M. Richard Pouliot; M. Jocelyn Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

ADOPTÉE,

- | | | |
|------|---|---|
| 1.- | Prière; | Réunion du 3^e jour de juin 2013 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation des procès-verbaux du 6 et 28 mai 2013; | |
| 5.- | Suivi aux procès-verbaux; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.06-13; | |
| 7.- | Adoption de la cotation, installation des lumières sur la rue Bélanger; | |
| 8.- | Résolution, adoption des candidatures, moniteur(trice) de terrain de jeux; | |
| 9.- | Résolution, dérogations mineures, Mme Carole Théberge et M. Carlos DeSousa et M. Alain Côté; | |
| 10.- | Résolution, projet de la Fondation des Rues Principales; | |
| 11.- | Résolution, participation à la session d'information d'Hydro-Québec aux municipalités de Chaudière-Appalaches; | |
| 12- | Résolution, achat regroupé d'un radar portatif avec St-Just et Ste-Justine ; | |
| 13.- | Demande de commandite, tournoi « Loisirs Open de Sainte-Justine »; | |
| 14.- | Demande de commandite, Fondation CAMBI Inc.; | |
| 15.- | Résolution, adoption de la reddition de comptes, programme d'aide à L'amélioration du réseau routier municipal; | |
| 16.- | Résolution, installation d'une borne sèche sur la citerne, de la rue Fournier; | |

- 17.- Résolution, adoption des programmes corrigés pour l'entretien des appareils de protection respiratoire, l'inspection des équipements et véhicules d'intervention, et sur la formation pratique;
- 18.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Administration;
F-Maire.;
- 19.- Correspondance;
- 20.- Varia: A) Numéros civiques;
B) Cas de M. Jocelyn Mercier;
C) Cas de M. Sylvain Béliveau.
D)
E)
- 21.- Question(s) de l'assistance;
- 22.- Levée de l'assemblée;

Résolution 111-06-13

4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 28 MAI 2013

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 6 mai 2013 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution 112-06-13

PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2013

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE), QUE le procès-verbal du 28 mai 2013 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution 113-06-13

5.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Service incendie

La directrice générale mentionne que l'arpenteur géomètre est passé pour établir le plan d'implantation de la borne sèche à la station de Ste-Sabine, par la suite, le notaire enverra notre dossier à la CPTAQ pour autorisation et approbation.

Il est également mentionné que nous avons acheté des équipements de sécurité pour le service incendie, (harnais, etc.) .

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 06-13

ATTENDU : la liste des comptes numéro 06-13 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3^e* jour de juin 2013 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 452,924.31\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 06-13 tels que présentés. Le total des comptes pour **JUIN 2013 s'élève à : 452,924.31\$**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 06-13.

	LISTE DES COMPES	NO. CHÈQUE
1	PAYÉS EN MAI 2013 :	
1-	39,49 \$	C1300226
2-	85,04 \$	C1300227
3-	120,00 \$	C1300228
4-	1 079,27 \$	C1300229
5-	168,00 \$	C1300230
6-	212,50 \$	C1300231
7-	200,00 \$	C1300232
8-	40,00 \$	C1300233
9-	50,00 \$	C1300234
	1 994,30 \$	Sous-Total
	LISTE DES COMPTES À ACCEPTER JUIN :	NO. CHÈQUE
10-	460,89 \$	C1300235
11-	25 129,00 \$	C1300236
12-	25,00 \$	C1300237
13-	121,96 \$	C1300238
14-	21,50 \$	C1300239
15-	1 661,34 \$	C1300240
16-	2 179,98 \$	C1300241
17-	693,29 \$	C1300242
18-	140,15 \$	C1300243
19-	100,00 \$	C1300244
20-	424,73 \$	C1300245
21-	150,00 \$	C1300246
22-	90,00 \$	C1300447
23-	477,36 \$	C1300248
24-	117,79 \$	C1300249
25-	184,65 \$	C1300250
26-	816,32 \$	C1300251
27-	220,57 \$	C1300252
28-	425,41 \$	C1300253
29-	83,00 \$	C1300254
30-	83,00 \$	C1300255

31-	81,01 \$	C1300256
32-	733,23 \$	C1300257
33-	140,85 \$	C1300258
34-	42,70 \$	C1300259
35-	97,27 \$	C1300260
36-	73,00 \$	C1300261
37-	4 066,56 \$	C1300262
38-	85,04 \$	C1300263
39-	1 326,43 \$	C1300264
40-	355 151,21 \$	C1300265
41-	90,30 \$	C1300266
42-	17 365,67 \$	C1300267
43-	718,52 \$	C1300268
44-	30,10 \$	C1300269
45-	375,23 \$	C1300270
46-	114,38 \$	C1300271
47-	20,64 \$	C1300272
	414 118,08 \$	Sous-Total

GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE JUIN 2013	13 701,53 \$
---	---------------------

LISTE DES COMPTES		
	À AJOUTER JUIN :	No. Chèque
48-	945,34 \$	C1300273
49-	214,36 \$	C1300274
50-	6 510,03 \$	C1300275
51-	45,15 \$	C1300276
52-	475,00 \$	C1300277
53-	75,00 \$	C1300278
54-	1 462,47 \$	C1300279
55-	1 635,12 \$	C1300280
56-	1 172,75 \$	C1300281
57-	23,08 \$	C1300282
58-	17,22 \$	C1300283
59-	10 100,27 \$	C1300284
60-	159,96 \$	C1300285
61-	53,32 \$	C1300286
62-	221,33 \$	C1300287
	23 110,40 \$	Sous-Total
	452 924,31 \$	TOTAL :

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de juin 2013.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

Résolution 114-06-13

7.0 ADOPTION DE LA COTATION, INSTALLATION DE TROIS LUMIÈRES SUR LA RUE BÉLANGER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les achats de moins de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité a demandé des prix pour l'installation de trois lumières rues et 6 poteaux sur la rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'installation de trois lumières et six poteaux sur la rue Bélanger, à la compagnie Gestion Celmond Inc. pour un montant de 6013.19\$ (taxes incluses)

ADOPTÉE,

Résolution 115-06-13

8.0 RÉSOLUTION – EMBAUCHE DES MONITEUR(TRICE) DE TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel de candidatures pour l'embauche de deux moniteur(trice) de terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection suite aux entrevues a arrêté son choix sur deux candidat(e)s : M. Rémy Lamontagne et Mlle Sabrina Pouliot, et que le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de ces deux candidat(e)s à titre de moniteur(trice) de terrain jeux;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE Le conseil municipal embauche deux moniteur (trice) pour la période estivale du 25 juin au 9 août 2013, pour une durée de 6 semaines, avec une pause d'une semaine du 22 au 26 juillet. :

Les candidats retenus sont :

- M. Rémy Lamontagne;
- Mlle Sabrina Pouliot;

QUE toutes les modalités d'embauche sont contenues dans la convention de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE,

Résolution 116-06-13

9.0 RÉSOLUTIONS, DÉROGATIONS MINEURES MME CAROLE THÉBERGE, M. CARLOS DESOUSA ET M. ALAIN CÔTÉ

Mme Carole Théberge et M. Carlos deSousa

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Mme Carole Théberge et M. Carlos DeSousa relativement à un projet de construction d'une écurie de 15' X 20' sur leur propriété au 535, rang 2, à Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une recommandation favorable du Comité d'urbanisme pour procéder à l'approbation du dossier de dérogation mineure de Mme Carole Théberge et M. Carlos DeSousa ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la dérogation mineure de Mme Carole Théberge et M. Carlos Desousa, du 535, rang 2, à Saint-Camille-de-Lellis, en l'occurrence, la construction d'une petite écurie de 15' X 20' qui sera situé dans la cour avant de la propriété.

ADOPTÉE,

Résolution 117-06-13

M. Alain Côté

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de M. Alain Côté relativement à un projet de construction d'un chalet 24' X 24' sur sa propriété au 427, rang 2, à Saint-Camille, et d'une dérogation en rapport à un cabanon situé dans l'angle de visibilité de 45 degrés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une recommandation favorable du Comité d'urbanisme pour procéder à l'approbation du dossier de dérogation mineure de M. Alain Côté ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la dérogation mineure de M. Alain Côté, du 427, rang 2, à Saint-Camille-de-Lellis, en l'occurrence, l'acceptation que le cabanon soit situé dans l'angle de visibilité de 45 degrés de la cour avant, lors de la construction du chalet de 24' X 24' .

ADOPTÉE,

Résolution 118-06-13

10.0 RÉSOLUTION, PRÉSENTATION D'UN PROJET **« FONDATION DES RUES PRINCIPALES »**

CONSIDÉRANT QUE la SADC a présenté un projet au DISC pour la Fondation « Rues Principales » qui offre l'opportunité aux municipalités de réaliser un plan d'aménagement de sa rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est subventionné via le CLD et le fonds de diversification et de développement pour 90 % de la facture, et que le DISC a accepté de payer 5% de la facture, et l'autre 5% de la facture sera payé par la municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis présente une demande au CLD de Etchemins relativement à un projet avec la Fondation « Rues Principales » pour réaliser un plan d'aménagement de la rue Principale.

QUE l'on autorise la directrice générale Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande, et à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille.

Le vote pour :

Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Serge Boutin.

Le vote contre :

M. Étienne Cayouette-Goupil

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

Résolution 119-06-13

11.0 INVITATION À LA SESSION D'INFORMATION D'HYDRO-QUÉBEC AUX MUNICIPALITÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

La Municipalité de Saint-Camille a reçu une invitation d'Hydro-Québec pour une session d'information aux municipalités de Chaudière-Appalaches;

Les principaux sujets abordés seront :

- Projets et services et réalisation des travaux;
- Usage en commun des poteaux;
- Maîtrise de la végétation;
- Portail affaires municipales;
- Mesures d'urgence;
- Circuit électrique.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette rencontre.

12.0 RÉSOLUTION – ACHAT REGROUPÉ RADAR PORTATIF

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille veut contrer la vitesse excessive des véhicules sur les routes de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille veut effectuer de la prévention, et de la sensibilisation auprès des usagers de la route, et pour ce faire, envisage la possibilité d'acheter un appareil radar portatif « tableau avec afficheur de vitesse et enregistreur de données » en partenariat avec les Municipalités de Saint-Just et Sainte-Justine;

ATTENDU QUE le coût d'achat d'un appareil complet représente un montant d'environ 12,600\$ (excluant les taxes);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ETIENNE CAYOUCETTE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète un appareil radar portatif « tableau avec afficheur de vitesse et enregistreur de données » à condition que la proposition d'achat regroupé avec les Municipalités de Saint-Juste et Sainte-Justine soit acceptée.

QUE le coût d'achat sera d'environ 12,600\$ (excluant les taxes) à diviser par trois.

ADOPTÉE,

Résolution 120-06-13

13.0 DEMANDE DE COMMANDITE, TOURNOI « Loisirs Open de Sainte-Justine »

Lecture est faite d'une demande de commandite pour le tournoi de golf Open Ste-Justine, le montant demandé 100\$.

Aussi une invitation à participer au tournoi de golf Open Ste-Justine, le coût par personne 75\$ souper et golf.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette activité.

14.0 RÉOLUTION, FONDATION CAMBI INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE): QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite la Fondation CAMBI Inc. pour le financement des unités d'urgence. Le coût de la commandite pour 2013 est de 100\$.

ADOPTÉE,

Résolution 121-06-13

15.0 RÉOLUTION – REDDITION DE COMPTES, PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 55,029\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE,

Résolution 122-06-13

16.0 RÉSOLUTION – INSTALLATION D’UNE BORNE SÈCHE, CITERNE DE LA RUE FOURNIER

Cet item est reporté à une séance subséquente de ce conseil.

17.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES PROGRAMMES POUR L’ENTRETIEN DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE, L’INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D’INTERVENTION, ET SUR LA FORMATION PRATIQUE

Considérant le préventionniste, M. Stéphane Royer a déposé en mai 2013, les programmes corrigés sur l’entretien des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA), sur l’inspection des équipements et véhicules d’intervention, et sur la formation pratique dans toutes les municipalités de la MRC des Etchemins;

Considérant que la Municipalité de Saint-Camille doit adopter ces programmes corrigés pour s’assurer de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prévention des incendies et la sécurité des citoyens.

Par ces motifs, il est proposé par : Monsieur Étienne Cayouette-Goupil appuyé, et résolu à l’unanimité des conseillers (ère) Que la Municipalité de Saint-Camille adopte les programmes corrigés sur l’entretien des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA), sur l’inspection des équipements et véhicules d’intervention, et sur la formation pratique.

ADOPTÉE,

Résolution 123-06-13

18.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Bibliothèque :

Mme Thérèse Blanchet, responsable de la bibliothèque mentionne qu’une rencontre inter-municipale des bibliothèques aura lieu en juin.

Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne qu’il reste encore de 3 à 5 fuites à réparer sur la rue de la Fabrique. Également, il mentionne que la pompe pour l’eau potable de la station numéro 1 est en réparation, et sera de retour dans une dizaine de jour. Cette pompe est couverte par une garantie.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu’il a assisté à quelques rencontres : conseil des maires, souper des forestiers, rencontre sur les circuits patrimoniaux, comité de vitalisation, remise des prix hommage, conseil d’administration du DISC, réunion de travail du conseil municipal, conseil d’administration de la MRC des Etchemins, réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

19.0 CORRESPONDANCE

Invitation du Centre de Santé et de Services Sociaux des Etchemins

La directrice fait lecture d'une invitation du CSSS des Etchemins pour une session de sensibilisation aux environnements favorables et aux saines habitudes de vie, qui se tiendra le mercredi 12 juin 2013, à entre 9h et 12h, à Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR, MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE La Municipalité de Saint-Camille participe à la session d'information et de sensibilisation pour les intervenants municipaux pour les saines habitudes de vie et les environnements favorables.

QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise Mme Thérèse Blanchet à participer à cette rencontre qui se tiendra le mercredi, 12 juin 2013, de 9h à 12h, au Centre des Arts et de la Culture de Lac-Etchemin. Cette rencontre est gratuite.

ADOPTÉE,

Résolution 124-06-13

Lettre – MRC des Etchemins

La directrice mentionne que la MRC des Etchemins lors de sa réunion du 8 mai a approuvé les règlements municipaux 420-13, 421-13 et 422-13, et qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

Lettre de M. Steven Blaney – Député Lévis-Bellechasse

Lecture est faite d'une lettre de M. Blaney pour remercier la Municipalité de Saint-Camille d'avoir participer à la spectaculaire mobilisation concernant le redécoupage de la carte électorale du comté de Lévis-Bellechasse, et il demeure confiant que les commissaires dans leur décision finale sauront respecter le principe de la communauté d'intérêt.

20.0 VARIA :

A) RÉSOLUTION – NUMÉROS CIVIQUES

Une résolution sera adoptée en juillet relativement aux changements de numéros civiques sur tout le territoire de la municipalité. À suivre..

B) CAS DE M. JOCELYN MERCIER – BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL

IL EST CONVENU D'UN COMMUN ACCORD DE CHARGER À M. JOCELYN MERCIER, LE TEMPS EFFECTUÉ POUR LE RACCORDER AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL. A CHARGER DEUX (2) HEURES ET AUTRES FRAIS.

Le propriétaire devra se faire rembourser la facture par son entrepreneur en construction.

Résolution 125-06-13

C) CAS DE M. SYLVAIN BÉLIVEAU

Une demande a été faite par M. Sylvain Béliveau pour l'installation de ponceaux pour fermer un fossé de ligne servant à drainer les abords du chemin du rang 2.

Nous étudierons cette demande au cours des prochains jours, et irons voir sur place pour trouver la meilleure solution possible, à suivre à la prochaine séance de travail.

21.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h35.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu